

Lisieux Les règles du stationnement vont changer dans le centre-ville cet été

Afin d'aider le commerce du centre-ville, la municipalité de Lisieux va modifier les règles du stationnement. Deux zones seront mises en place.

14/02/2017 à 18:01 par Administrateur



Les horodateurs seront bientôt remplacés : les usagers pourront aussi payer par carte ou avec leur smartphone.

Mardi 7 février 2017, le conseil municipal de Lisieux a approuvé les nouvelles règles du stationnement à Lisieux.

Pourquoi la Ville veut modifier les règles du stationnement ?

Depuis un an et demi, Lisieux travaille sur un nouveau plan de stationnement. L'objectif premier : « Favoriser le commerce du centre-ville », annonce le maire **Bernard Aubril**. La Ville veut encourager la rotation des véhicules dans le centre et l'hypercentre :

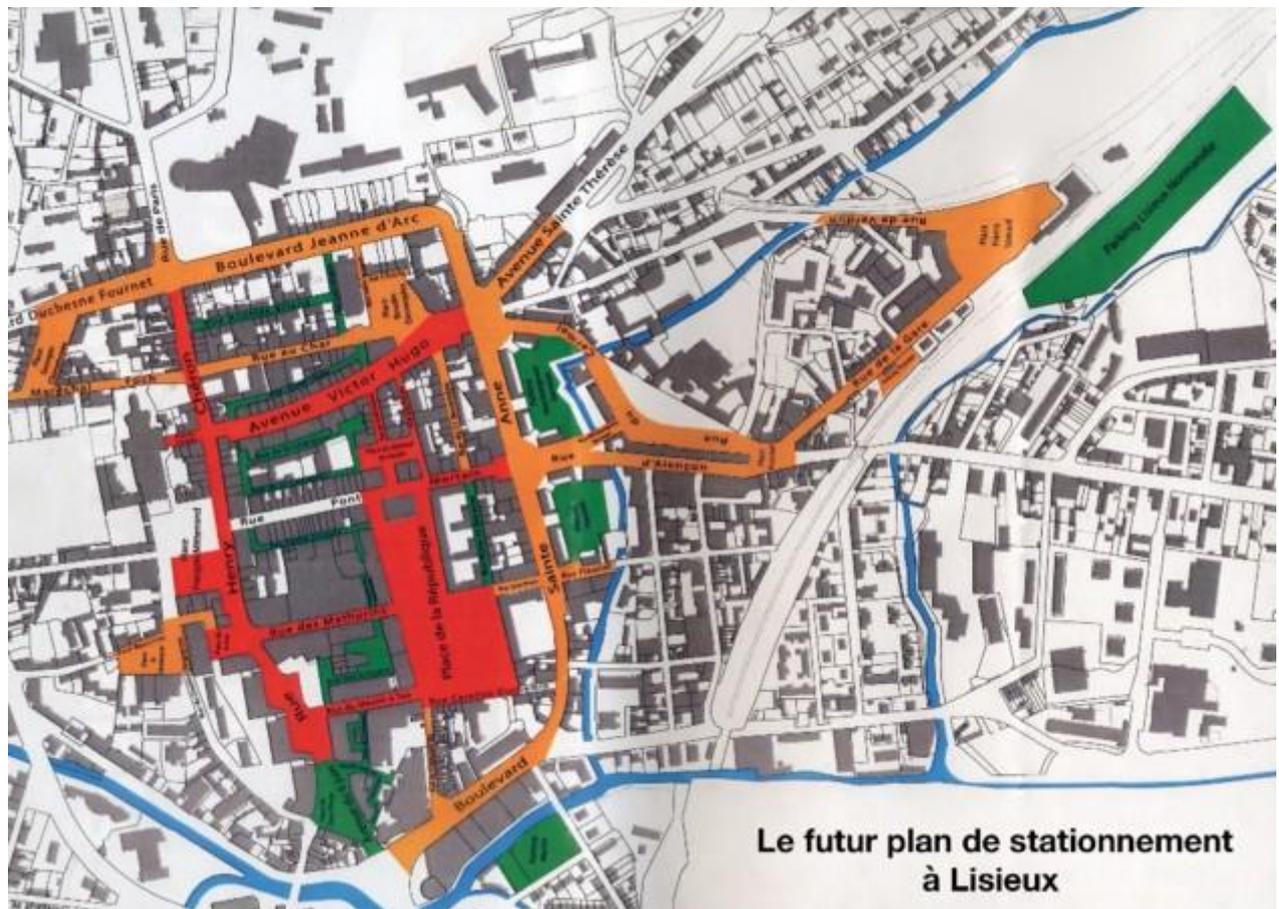
« La voiture ne doit pas phagocyter l'espace publique et commerçant. Il y a des places du centre-ville qui sont occupées toute la journée par des habitants ».

Avec ce nouveau dispositif, Lisieux veut aussi simplifier sa réglementation en matière de stationnement payant, en distinguant seulement **deux zones**. La municipalité espère que ces mesures pourront aussi développer les autres moyens de circuler en ville :

« Les transports en commun ne sont utilisés que par 5 % de la population, et 1 % pour le vélo », regrette Paul Mercier, 1er adjoint.

Qu'est-ce qui va changer ?

Deux zones vont être mises en place. Le stationnement y sera payant tous les jours **de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30**, sauf le dimanche et les jours fériés. Et le samedi, de 9 h à 14 h : pour les habitués du marché, des **navettes gratuites** (de 8 h à 14 h) seront mises en place entre le parking Lisieux-Normandie et l'Office de tourisme.



Deux zones (rouge et orange) seront mises en place. En vert, quelques parkings et rues du centre-ville où le stationnement restera gratuit (source : Ville de Lisieux).

Les **30 premières minutes seront gratuites**, quelle que soit la zone : la gratuité n'est valable qu'une fois par jour. Ensuite, l'usager devra payer **30 centimes d'euros par tranche de 15 minutes**. Le stationnement sera limité à deux heures consécutives sur la zone rouge, et il sera illimité sur la zone orange. À noter : la vitesse sera limitée à 30 km/h sur ce périmètre.

Le stationnement sera donc gratuit dans le reste de Lisieux.

À partir de quand ?

Le nouveau système sera mis en place cet été. La date prévisionnelle est le 1er août. Les élus le rappellent : « *C'est aussi un test* ». En fonction des observations et remarques, le plan « *pourra être modifié* » à l'avenir.

Quelles solutions pour les habitants du centre-ville ?

Les résidents du centre-ville vont devoir changer leurs habitudes. Un **nouvel abonnement** (de **10 € par mois** ou **100 € par an**) sera réservé aux habitants du périmètre payant : ils pourront garer leur véhicule sans limite de durée sur le périmètre de la zone orange. Les abonnements en cours sont toujours valides, jusqu'à leur expiration.

Avec quel matériel ?

La Ville va investir environ **780 000 €** dans du matériel moderne. Les **nouveaux horodateurs** permettront de payer avec de la monnaie, mais aussi par carte bancaire ou avec un smartphone.



Les PV sont envoyés directement chez le contrevenant.

Les procès-verbaux seront dématérialisés : les usagers recevront les contraventions directement à leur domicile. En plus du coût du matériel, la municipalité s'attend à voir baisser ses recettes : « *C'est un choix politique* ».

<http://www.lepaysdauge.fr/2017/02/14/les-regles-du-stationnement-vont-changer-dans-le-centre-ville-cet-ete/>